

<https://enseignants.se-unesa.org/La-lecture-grande-cause-nationale-quelle-reconnaissance-pour-les-professeurs>



Enseignants de l'Unsa

La lecture, grande cause nationale : quelle reconnaissance pour les professeurs documentalistes ?

Date de mise en ligne : mardi 5 octobre 2021

- Je suis... - Prof de lycée - collège - Je suis professeur documentaliste -

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

En juin dernier, le président Emmanuel Macron a fait de la lecture une « grande cause nationale » de l'été 2021 à l'été 2022. Dans les établissements, la barre est haute pour que les bonnes volontés se transforment en actes, et surtout pour que la mise en oeuvre ne repose pas sur la seule motivation des enseignants, et au premier chef, des professeurs documentalistes.

Les professeurs documentalistes n'ont pas attendus cette grande cause pour intervenir dans ce domaine présent dans les trois axes de leur circulaire de mission. En 2017, le SE-Unsa avait oeuvré pour que l'expertise du professeur documentaliste soit inscrite dans la circulaire, de l'acquisition à l'évaluation des compétences des élèves dans la lecture.

À cette rentrée, un quart d'heure lecture devrait se mettre en place au collège et au lycée. Ce temps institutionnalisé permettra aux élèves de lire mais aussi, à l'instar des clubs lecture existants et qui prennent des formes nouvelles à travers les challenges de *booktubeurs* ou autres *salons littéraires contemporains* dans les CDI, de partager leur lecture sous la forme de discussions.

La démarche est louable. Oui mais sur quel temps et avec quels objectifs ? Dans les établissements où le quart d'heure lecture a été mis en place, les difficultés ont souvent été grandes pour trouver un créneau qui puisse convenir à l'ensemble de l'équipe éducative. L'organisation de ce quart d'heure lecture ne peut reposer exclusivement sur les épaules du professeur documentaliste. Son succès dépend de l'implication de tous.

De plus, pour que les collégiens et les lycéens lisent, encore faut-il qu'ils aient envie de le faire... l'idée développée ici est bien celle de la lecture plaisir. Aussi, l'offre de lecture proposée dans les établissements se doit, pour que le dispositif fonctionne, d'être la plus large possible. On voit mal comment faire si les budgets de CDI ne sont pas largement abondés. Cette grande cause étant nationale, le SE-Unsa demande à ce que l'État alloue des crédits supplémentaires à l'ensemble des établissements.

Outre le quart d'heure lecture, l'accent est mis également sur des dispositifs existants tels que le *Goncourt des lycées*, ou *Jeunes en librairie*, dorénavant étendus à l'ensemble du territoire.

Ces projets ambitieux nécessitent des temps de concertation, de préparation et de mise en oeuvre particulièrement importants. Ils sont souvent portés par les professeurs documentalistes. Pourtant, les professeurs documentalistes ne peuvent toujours pas bénéficier d'heures supplémentaires pour mener ces projets à bien.

Si l'ensemble des équipes doit se saisir de cette question qu'est le développement de la lecture, on peut craindre toutefois que ces projets ne reposent que sur la bonne volonté des équipes. Aussi, le SE-Unsa demande que l'investissement de l'ensemble de collègues porteurs de projet, et tout particulièrement des professeurs documentalistes, soit rétribué comme il se doit.

>> *Aller plus loin : lire ou relire l'interview d'Emilie, professeur documentaliste d'un collège des Hauts de France sur le quart d'heure lecture* <https://enseignants.se-unsa.org/Silence-on-lit-Une-collegue-temoigne>